



Numéro : 2025-01

## Décision du maire

En vertu du projet de loi 3, *Loi de 2022 pour des maires forts et pour la construction de logements*, modifiant la *Loi de 2001 sur les municipalités*,

Je soussigné, Mark Sutcliffe, maire de la Ville d'Ottawa, approuve par les présentes les règlements municipaux suivants adoptés à la réunion du Conseil municipal d'Ottawa du 22 janvier 2025, conformément au sous-alinéa 284.11 (4) a) (i) de la *Loi de 2001 sur les municipalités* :

- tous les règlements promulgués en application de la motion de présentation de règlements (point 23 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil);
- le règlement de ratification (point 24 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil).

Fait à Ottawa, le 22 janvier 2025.

Document original signé par  
Mark Sutcliffe

---

Signature du maire  
Mark Sutcliffe